

COMMUNIQUES DE SEPTEMBRE 2020

2 septembre :

Vraiment très gros démantèlement à l'Hôpital ce matin.

Pour l'association, Claire Millot

3 septembre :

Info Solidarity Borders :

Voici un petit compte rendu sur l'opération d'expulsion qui a eu lieu aujourd'hui.

Équipe HRO : Solidarity Border
Ysaak & maëlys + 2 bénévoles de Calais

Evacuation du puythouck du côté droit de la A16 (station d'épuration)
De 8h10 à 12h00

Convoi :
12 cars de CRS
2 camions de police nationale
1 voiture de police nationale
1 voiture de la police municipal
3 camions de la PAF
1 minibus de la protection civile
1 camion benne
2 voitures de la société ramery
1 voiture de la préfecture
1 voiture de l'huissier
1 camion de l'AFEJI
4 bus
1 huissier de justice
1 traducteur
4 Véhicules du service technique de la ville

Détails de l'expulsion:

8h40 début de l'opération :
les CRS sont entrés dans les bois pour réveiller les exilés.
Les agents leur ont demandé de préparer leurs affaires et de suivre les policiers afin d'évacuer les lieux de vie.

Les exilés se sont fait escorter par groupe de 10 et accompagner par un dispositif de policiers vers les 4 bus qui étaient stationnés au jeux enfants. 62 personnes dont plusieurs familles sont montés dans les bus.

Nous ne connaissons pas les lieux d'hébergement.

Plusieurs campements de familles n'ont pas été évacués ce matin, mais certaines qui voulaient être mises à l'abri n'ont pas pu par manque de place.

Nous avons eu plusieurs témoignages de personnes qui rapportent qu'ils n'étaient pas forcés à monter dans les bus mais qu'ils devaient quitter leurs campements. Des personnes ont même pu partir avec leur sac de couchage.

Les équipes du HRO se sont fait contrôler plusieurs fois par la police et ont dû quitter le périmètre de sécurité.

Un membre de l'équipe HRO s'est même vu refuser le droit de filmer sous prétexte qu'elle n'était pas Française. Elle était en train de filmer donc un membre des forces de l'ordre a repoussé son bras et a ordonné une sortie du périmètre.

Un riverain nous a rapporté que des policiers lui ont dit qu'il venait à la chasse aux migrants.

Fin de l'opération à 12h00

Info ADRA :

Nous n'avons pu accéder au lieu pour la distribution du petit déjeuner à cause du démantèlement.

Tout le côté droit de la route menant au pont était concerné.

Nous sommes partis au camp de la chicorée, une quinzaine de personnes, dont 2 femmes et un enfant étaient à la distribution.

Et au camp de la gare, il n'y avait qu'un seul gars qui nous a demandé que du pain, ils seraient que quatre d'après lui !

Nous sommes repassés sous le pont, il y avait du monde, les 3 vendeurs étaient sur place et n'ont pas été délogés par la police.

Les indiens seraient au nombre de 15.

4 septembre :

Gros démantèlement à l'Hôpital.

Au moins 15 fourgons de CRS, 4 ou 5 de la Police Nationale.

Pas de bus.

Une marée humaine, avec les affaires sur de vieilles poussettes, comme dans les images de l'exode en 40.

Énormément de très petits enfants...

Pour l'association

Claire Millot

5 septembre :

CALAIS : info Salam

Hier démantèlement au BMX.

Gros démantèlement au Virval ce matin.

12 fourgons de CRS, et 2 ou 3 voitures de police.

GRANDE-SYNTHE : info ADRA

Repas pour près de 400 personnes, malgré le démantèlement de jeudi dernier.

Peu d'enfants à la distribution, des bénévoles indépendants belges avaient des activités avec eux sur le camp de familles près de l'écluse.

Présence de sept familles, dont deux installées un peu plus à l'intérieur du bois et au total 16 enfants.

Trois "commerces" comme d'habitude, ils vendaient également des gilets de sauvetage.

Tout s'est bien passé;

Distribution majoritairement de vêtements, plus des bâches, couvertures, chaussures... assez difficile, malgré un nombre conséquent de bénévoles.

8 septembre : deux jours à Calais

Hier, démantèlement au BMX.

Aujourd'hui :

démantèlement à Marck ce matin : 7 fourgons de gendarmerie pour une poignée d'hommes
démantèlement au Virval aussi mais pas pour les Afghans qui sont vers le covoiturage.

Un avis d'expulsion, daté d'hier, a été affiché ce matin à la station BP.
On s'attend à une évacuation demain ou après-demain...

9 septembre :

CALAIS : démantèlement au BMX.
pas ce matin à la station BP.

Pour l'association, Claire Millot

10 septembre :

CALAIS : info Salam

Démantèlement à la station BP ce matin.

La police est arrivée vers 10 h, de nombreux fourgons de CRS attendaient rue des Huttes.

Il y avait des bus pour les emmener.

Les migrants sont partis avant, beaucoup en emportant leur tente. Mais la police a ramassé le reste des tentes et bâches...

Ensuite à l'Hôpital, les CRS ont emmené très brutalement en CRA.

Démantèlement aussi quai de la Meuse : toutes les tentes et bâches ont été enlevées.

GRANDE-SYNTHE : Info ADRA.

Près de 180 personnes au petit déjeuner ce matin, les exilés venaient un peu de partout.

Nous avons servi en face du verger, la police municipale bloquait la route menant sous le pont, gros travaux de déboisement.

Du côté des pakistanais et des afghans, ils seraient qu'une quinzaine et une dizaine d'indiens.

Présence de l'Aféri et 2 bus.

Deux familles (une de 3 et une de 5 arrivaient il y a deux jours, attendaient le 2ème bus. Elles désirent demander l'asile en France, leurs enfants ont peur de la traversée pour l'Angleterre, ils sont très conscients que cela peut être dangereux.

Notre générateur a bien fonctionné.

Tout s'est bien passé.

11 septembre :

(GERALD DARMANIN , NATASCHA BOUCHART) - (MARINE LE PEN , MARC DE FLEURIAN) 1 - 0

FEMMES , ENFANTS circulez RIEN A MANGER !

CALAIS , une fois de plus à la UNE de la HONTE INTERNATIONALE !

Jean-Claude Lenoir (président de l'association)

<https://www.lavoixdunord.fr/863431/article/2020-09-10/migrants-le-ministre-interdit-la-distribution-des-repas-par-les-associations>

GRANDE-SYNTHE : info Solidarity borders.

Démantèlement ce matin au Puythouck.

CALAIS :

- témoignage de l'équipe Salam du jour :

* Démantèlement, comme un jour sur deux, au BMX.

* Personne à la station BP après l'évacuation d'hier (mais le petit déjeuner a été donné aux gars chassés de là, à un autre endroit;)

* Contrôles de police de l'équipe Salam à l'Hôpital mais sans verbalisation.

* Distribution Quai de la Meuse (dans la zone interdite) : distribution rapide de petits sacs préparés à l'avance, pour ne pas traîner...

La Police Nationale est présente, FR3 aussi. La police part, mais quand FR3 est parti elle revient. Il n'y a plus aucun exilé, les véhicules sont prêts à partir mais une voiture de police suffit à bloquer nos véhicules.

Il y a sept bénévoles, ils mettent sept PV. "L'arrêté est entré en application à 0 h"

Ils n'ont pas le droit de lire le texte du PV. "C'est le Tribunal qui déterminera le montant de l'amende".

- ci-joint le communiqué interassociatif

Réaction des associations mobilisées auprès des personnes exilées à Calais suite à l'arrêté interdisant les distributions alimentaires en centre-ville.

Expulser les campements, entraver la fraternité, affamer les exilé.e.s : les autorités publient un nouvel arrêté de la honte interdisant les distributions alimentaires aux personnes exilées
Calais, le 11 septembre 2020

Le Préfet du Pas-de-Calais publie ce jour un « arrêté préfectoral portant interdiction de distribution de denrées en certains lieux du centre ville de Calais en prévention de risques sanitaires et de risques liés à la salubrité ».

Cet arrêté est honteux. En accusant les distributions alimentaires, et par là-même les personnes exilées et les associations, de présenter des risques sanitaires et des risques liés à la salubrité, le Préfet manipule la réalité. Faut-il encore une fois dire que ce ne sont pas les distributions alimentaires qui créent des risques sanitaires et des risques liés à la salubrité mais que c'est l'absence de prise en charge dignes des personnes exilées présentes sur le littoral par les autorités qui nous poussent à organiser ces distributions ?

Faut-il encore une fois dire que ces risques sont provoqués par l'Etat, qui a organisé tout l'été des évacuations forcées de campements et la pose de grillages sur ceux-ci, suite auxquelles les personnes expulsées, hagardes, cherchaient désespérément un nouvel endroit pour s'installer et se sont retrouvées en centre-ville ?

Cet arrêté est honteux. Il contrevient au principe de fraternité, pourtant à valeur constitutionnelle, en entravant les actions de citoyens et de citoyennes guidés par la volonté d'apporter leur aide et de subvenir aux besoins des personnes exilées présentes à Calais. Ainsi, cet arrêté prévoit que les personnes et associations qui s'impliqueraient dans ces distributions alimentaires soient poursuivies. C'est sans attendre, et dès ce matin, que des bénévoles de l'association Salam ont écopé de procès verbaux et d'amendes pour avoir proposé un petit déjeuner aux personnes exilées qui survivent actuellement dans le centre-ville de Calais, pour avoir aidé des personnes qui avaient faim.

Cet arrêté est honteux. Il va avoir pour conséquence de compliquer l'accès à un repas pour des personnes en errance en centre-ville, et qui ne bénéficient que des distributions alimentaires des associations indépendantes pour assouvir leur faim. En parallèle, l'action des autorités n'est pas suffisante : encore hier, en marge de la distribution alimentaire organisée par l'Etat en périphérie de Calais, plusieurs dizaines de personnes n'ont pu obtenir de panier repas, parmi lesquelles des femmes et des enfants.

Chaque jour, nos associations rencontrent des personnes exilées qui n'ont accès qu'à un repas par jour ou aucun et nous confient avoir faim.

Cet arrêté met en danger la vie de personnes exilées. Nous demandons le retrait immédiat de celui-ci.

Les associations indépendantes, citoyens solidaires et personnes exilées appellent les autorités à prendre réellement en considération nos propositions afin d'organiser un accueil digne et respectueux sur le littoral. Dans l'attente de celui-ci, nous ne dérogerons pas aux principes d'humanité les plus fondamentaux et continueront de soutenir les personnes dans le besoin.

Associations signataires :

Amnesty International – Région Nord Pas de Calais / Somme

L'Auberge des Migrants

La Cabane Juridique

Collective Aid

Help Refugees

Refugee Rights Europe

Secours Catholique - délégation du Pas-de-Calais

Salam - Nord Pas de Calais

Terre d'Errance

Utopia 56

Citoyennes et citoyens calaisien.n.e.s signataires :

Mehdi Dimpri

Valérie Lefebvre

Contacts presse :

Juliette Delaplace (chargée de mission, personnes exilées de passage sur le littoral Nord, Secours Catholique Français) : + 33 6 30 06 75 99

François-Marie Guennoc (Vice-président, l'Auberge des migrants) : + 33 6 08 49 33 45

Hannah Dunkley (membre du Calais Food Collective / l'Auberge des Migrants) : +33 7 67 50 01 58

Pierre Roques (coordinateur terrain, Utopia 56) : +33 6 43 98 17 58

12 septembre :

Démantèlement ce matin à l'Hôpital.

La queue pour le petit déjeuner de Salam est impressionnante.

Suite de l'arrêté préfectoral :

Distribution de Salam en ville : quai de la Loire.

Comme hier les sachets étaient préparés pour une distribution rapide.

Comme hier la police est intervenue pour empêcher la distribution et pour verbaliser.

Mais le quai de la Loire n'est pas dans les rues interdites. Les policiers ont fini par l'admettre et repartir en laissant la distribution se dérouler.

Le mot du président :

vous en étiez certainement restés sur cette intervention policière plus rapide que LUCKY LUCKE !

en effet , à peine FR3 partie , nos très zélés policiers étaient venus verbaliser et assigner les bénévoles.

vous pensez: ils osaient distribuer à des êtres humains dont de très jeunes enfants : pain, confiture , café et thé !

HALTE AUX CRIMINELS !

le fait du jour pourrait paraître comique si la situation n'était pas aussi immonde !

la langue française est pleine de finesse, vous le savez .

lors d'une des distributions , passe une voiture de police.

comme pour les hirondelles , une voiture de police, présage de plusieurs véhicules.

et trois motos chers amis.

et le rappel au décret préfectoral !

contrôle d'identité ... je vous passe les détails qui se répètent depuis 25 ans !

et nous de tenter de rappeler la finesse de la langue française

eh oui ... ne pas confondre les rues interdites

la rue du quai de la Loire : interdite

le quai de la Loire : non interdit

ah ! cette langue française et ses finesses

pas facile d'interdire l'eau et la nourriture même aux plus jeunes !

Jean-Claude Lenoir

13 septembre :

CALAIS :

Démantèlement ce matin au BMX.

Suite de l'arrêté préfectoral :

Distribution de Salam en ville : comme hier sur un lieu autorisé : quai de la Loire.

Comme hier et avant-hier les sachets étaient préparés pour une distribution rapide.

Comme hier et avant-hier la police est intervenue pour empêcher la distribution et pour verbaliser...

...et les policiers ont fini par repartir en laissant la distribution se dérouler.

14 septembre : Grande-Synthe

INFO ADRA :

Ce dimanche 13/09, 350 repas servis, quelques familles avec enfants.

Nous nous sommes installés près du verger et au bout d'une 1/2 heure, la police municipale est arrivée pour nous demander de servir un peu plus loin, car nous empiétons sur la voie publique.

Il a fallu tout recharger dans les véhicules, des exilés nous ont porté les tables et ils se sont mis en file indienne d'eux-mêmes, ouf.

Nous nous sommes mis sur l'espace à gauche longeant le canal.

Tout s'est bien passé.

Sont arrivés dans l'APM, Care for Calais, avec distribution de sachets et une équipe anglaise, First Aid pour des petits soins.

Les petits vendeurs (de thé et de cigarettes) ne perdent pas le Nord, ils se sont déjà réinstallés.

Distribution d'une soixantaine de bâches et de quelques petites couvertures.

Nous sommes partis avec tous nos sacs poubelles et avons laissé l'espace propre.

15 septembre : deux jours à Calais

Hier : à 14 h à l'Hôpital.

Ce matin : au BMX.

16 septembre :

Démantèlement à l'Hôpital ce matin.

17 septembre :

CALAIS : info Salam

Démantèlement au BMX.

GRANDE-SYNTHE : info ADRA

120 personnes au petit déjeuner, quelques familles et enfants.

Tout s'est bien passé.

Trois petits vendeurs, (qui génèrent aussi des déchets).

Présence de l'Aféji, aucun bus.

Du côté de l'écluse, beaucoup de tentes, 16/17 familles sont installées.

Certaines de ces familles, parties en CAO, sont de retour, (exemple : la famille du jeune en fauteuil roulant de 16 ans).

Nous sommes partis avec nos sacs poubelle.

18 septembre :

- Démantèlement à l'hôpital.

- Aujourd'hui a eu lieu au Tribunal Administratif de Lille l'audience du REFERE LIBERTE déposé contre l'arrêté préfectoral qui limite le droit à distribution de nourriture en centre ville de Calais.

SALAM s'était porté intervenant volontaire.

Décision lundi soir ou mardi.

19 septembre :

- Aujourd'hui, démantèlement au BMX, très tôt ce matin, tout était terminé à 9 h 30.

- Ci joint le communiqué de presse du GISTI, à propos de l'arrêté préfectoral du 10 septembre (excusez-moi si vous l'avez déjà reçu...)

Pour l'association, Claire Millot.

COMMUNIQUÉ
POUR FAIRE DISPARAÎTRE LES MIGRANT.ES ...
... IL SUFFIT DE LES AFFAMER

« Il est interdit toute distribution gratuite de boissons et denrées alimentaires dans les rues listées ci-dessous [du centre-ville de Calais] pour mettre fin aux troubles à l'ordre public et limiter les risques sanitaires liés à des rassemblements non déclarés », a décidé le préfet du Pas de Calais par un arrêté longuement motivé publié le 10 septembre. 1

Pour favoriser une meilleure compréhension de cet arrêté, nos associations en ont réalisé une réécriture, débarrassée des faux-semblants du langage bureaucratique.

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS - BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION DE SÉCURITÉ

Considérant que l'Europe et ses États membres mènent une politique visant à maintenir à distance respectable de leurs frontières les personnes qui tentent de fuir les guerres, persécutions et autres calamités provoquées par les élites politiques, économiques et financières ;

Considérant que la présence persistante dans le centre ville de Calais de personnes que leur aspect désigne comme étrangères et totalement démunies met en évidence l'inhumanité de cette politique et constitue en conséquence une nuisance insupportable ;

Considérant que la présence de ces exilé.es à proximité de la frontière franco-britannique accroît d'autant cette nuisance que, selon des sources bien informées, confronté aux pressions du Royaume Uni en faveur d'un accord visant à renvoyer tous les migrant.es en provenance de France, le ministère de l'intérieur fait valoir que "si on accepte ça, on deviendra la poubelle des Anglais » 2 ;

Considérant que les actions déterminées menées jusqu'à ce jour pour soustraire ces déchets personnes aux regards de la population et les dissuader de s'accumuler se rassembler sur le territoire de la commune et, si possible, du département, voire du territoire national, n'ont pas encore parfaitement atteint leur but ;

... / ...

1 Ouest-France, avec AFP. Publié le 11/09/2020 à 00h43 ; voir l'arrêté en pièce jointe ;

2 Le Monde, "Le Brexit qui vient pèse sur la fragile collaboration franco-britannique sur les migrants" par Cécile Ducourtieux et Julia Pascual ; Publié le 11 septembre 2020 à 14h45 -

Considérant notamment que si les destructions quotidiennes de campements, tentes et cabanes de même que les opérations policières de harcèlement et de dispersion ont largement contribué à réduire significativement leur visibilité, nombre d'entre elles s'obstinent pourtant à apparaître à la vue de tou.tes et ce, à toutes heures du jour ;

Considérant que doit en conséquence être empêchée toute réunion de personnes paraissant étrangères et démunies ainsi que toute action favorisant ces réunions, notamment les points de fixation créés pour assurer la satisfaction de leurs besoins élémentaires ;

Considérant que des associations subversives persévèrent à distribuer quotidiennement la nourriture dont ces personnes manquent et que, révélant les carences de la commune et de l'État, elles discréditent ainsi leur action ;

Considérant que par une ordonnance du 22 mars 2017, le tribunal administratif de Lille avait certes sanctionné les décisions précédemment prises par la maire de Calais visant à interdire ces distributions en violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme ;

Mais considérant qu'après concertation entre la maire de Calais et le ministre de l'intérieur, il est apparu nécessaire, pour assurer l'éradication définitive des points de fixation, de passer outre cette décision de justice et, la police étant étatisée sur la commune de Calais, que soit pris un arrêté, préfectoral cette fois, réitérant les décisions interdisant la distribution de nourriture aux personnes étrangères qui en ont besoin ;

Considérant que la pandémie de Covid 19 constitue dès lors l'occasion inespérée de fonder un tel arrêté sur les risques de propagation du virus, peu important que ces risques ne puissent être majorés par la réunion de personnes déjà en situation de proximité permanente et au demeurant parfaitement informées des mesures de distanciation à prendre ;

Considérant en conséquence que cet arrêté doit être pris et ainsi motivé, quand bien même cette motivation apparaîtra pour ce qu'elle est : un prétexte ;

Arrête

Article 1er : Il est interdit aux personnes étrangères exilées et migrantes de se nourrir et, par voie de conséquence, à toute personne ou association de leur procurer de la nourriture ;

Dans le prolongement de cet exercice de réécriture, nos associations appellent chacun.e à œuvrer pour que, sans délais, soient mises en œuvre des politiques tournant définitivement le dos à ces dérives nauséabondes et fondées sur le principe de la liberté de circulation et d'installation.

CCFD Terre solidaire
DÉLINQUANTS SOLIDAIRES
GISTI
HUMAN RIGHTS OBSERVERS
LDH Dunkerque
MÉDECINS DU MONDE
MIGRACTION 59
PROJECT PLAY
SALAM Nord / Pas de Calais
SOLIDARITY BORDER
SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE
TERRE D'ERRANCE
UTOPIA 56
Le 17 septembre 2020

Contacts presse :

- Claire Millot (Salam) 06 34 62 68 71
- Liza Le Roy (Human Rights Observers) 06 52 82 82 65

20 septembre :

Calais : info Salam
Démantèlement à l'Hôpital.

Grande-Synthe : info ADRA

300 repas servis ce dimanche, quelques-uns sont passés deux fois.

Quelques familles et enfants, également des pakistanais.

Tout s'est bien passé.

Au début d'après-midi beaucoup d'associations sont arrivées : solidarity Border, Care for Calais, le First Aid pour des petits soins et un bénévole indépendant belge pour des petites distributions...

Quatre petits vendeurs.

Nous sommes partis avec tous nos sacs de déchets et avons laissé le lieu propre.

Notre générateur a bien été utilisé.

21 septembre :

- Démantèlement au BMX.

- Pendant la distribution à la piscine un gars est arrivé trempé et pieds nus. Il était dans un camion et, pour échapper aux contrôles de police, il a sauté dans l'eau !

22 septembre :

Le juge des référés du tribunal administratif de Lille vient de rendre son ordonnance .

Il a décidé de rejeter notre recours.

L'appel au Conseil d'Etat a déjà été déposé par notre avocat.

Les principaux arguments sont :↵

- ▶ Il ne résulte pas de l'instruction que l'offre proposée par l'association mandatée par l'Etat serait insuffisante ou inadaptée en volume et en qualité.↵
- ▶ la circonstance que pour y accéder, les migrants installés en centre-ville depuis début août doivent parcourir trois kilomètres n'est pas de nature à caractériser des conditions de vie indignes.↵
- ▶ l'interdiction édictée ayant eu pour seul effet de déplacer les lieux des distributions qu'elles assurent de quelques centaines de mètres seulement.

Un communiqué de presse interassociatif suivra demain.

23 septembre :

- **Info Salam :**

Démantèlement ce matin au BMX.

- **Ci joint le communiqué de presse interassociatif** à propos du jugement sur l'arrêté préfectoral.

Pour le juge des référés du TA de Lille,
4 kms à pied pour manger, ça n'use pas les souliers

23 septembre 2020

Par une ordonnance du 22 septembre 2020, le juge des référés du tribunal administratif de Lille a rejeté la requête introduite par 12 associations locales et nationales visant à faire annuler l'arrêté du 10 septembre 2020 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a interdit toute distribution gratuite de boissons et denrées alimentaires en certains lieux du centre-ville de la commune de Calais. Le juge a énoncé que les distributions mises en places par l'Etat suffisaient prétendument à couvrir les besoins de l'ensemble des personnes exilées présentes à Calais, y compris pour celles qui dorment en centre-ville, en considérant que " la circonstance que pour y accéder, les migrants installés en centre-ville depuis début août doivent parcourir trois kilomètres n'est pas de nature à caractériser des conditions de vie indignes."

Cette appréciation est particulièrement contestable. En effet, les indicateurs humanitaires élaborés soit par le HCR, soit dans le cadre du projet SPHERE, précisent par exemple, au sujet de l'eau potable, que celle-ci doit être accessible à moins de 500m des lieux de vie des personnes - les distances en cause étant en l'espèce situées entre 4 et 5km, ce qui représente une heure de marche aller, et qu'il faut se rendre à deux distributions par jour.

La solution retenue par le juge est d'autant plus critiquable que, lors de l'audience, les représentant.e.s des associations ont relayé les témoignages reçus des exilé.e.s, qui faisaient part de leur épuisement et de la difficulté trop importante de faire plusieurs heures de marche quotidiennes pour se rendre sur des lieux de distribution, par ailleurs souvent perçus comme dangereux par les personnes vulnérables. Ces témoignages ainsi que l'insuffisance des lieux de distribution à Calais étaient corroborés par les observations du Défenseur des droits.

Pour justifier sa décision, le juge des référés a encore considéré que les associations pouvaient toujours procéder à des distributions en centre-ville, en se décalant de quelques centaines de mètres pour sortir du périmètre de l'arrêté. Mais en raisonnant ainsi, le juge a ignoré la réalité 1/2 dont sont venus témoigner les associations, à savoir le harcèlement policier dont ils font l'objet depuis l'édiction de cet arrêté, qui les a déjà conduits à devoir suspendre plusieurs distributions – au détriment évident des personnes à qui elles portent assistance. L'effet dissuasif de ce harcèlement est d'autant plus manifeste que les sanctions pénales encourues du fait de l'arrêté sont très lourdes.

Dans ces conditions, nos organisations ont décidé de saisir immédiatement le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la SCP Spinosi & Sureau, et de former appel de cette ordonnance afin que soit consacrée l'évidente primauté du principe de fraternité – dont découle "la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour" – par rapport à l'incessante, cruelle et au demeurant inefficace traque, selon les termes employés par le Défenseur des droits dans son rapport de 2018, menée par l'Etat à l'encontre des personnes exilées et de leurs soutiens.

Organisations signataires

Emmaüs France Médecins du monde
Fédération des acteurs de la solidarité Salam Nord Pas-de-Calais
Fondation Abbé Pierre Secours catholique Caritas France
Help Refugees Syndicat de la magistrature
La Cimade Syndicat des avocats de France
L'auberge des migrants Utopia 56
Ligue des droits de l'Homme

Contacts

Claire Millot – Salam Nord Pas-de-Calais – 06 34 62 68 71
Pierre Roques – Utopia 56 – 06 43 98 17 58
François-Marie Guennoc – L'auberge des migrants – 06 08 49 33 45
Juliette Delaplace – Secours catholique Caritas France – 06 30 06 75 99

24 septembre :

CALAIS : Info Salam

Démantèlement ce matin à l'Hôpital

Démantèlement aussi à Marck : 4 fourgons de gendarmerie et deux de police pour une dizaine de gamins mineurs

Au Fort Nieulay, les gars mangent à toute vitesse : un bouchon sur l'autoroute crée un espoir de monter dans des camions : le passage par mer n'est pas le seul moyen de gagner l'Angleterre.

Info Défenseur Des Droits : Communiqué de presse publié par la DDD au lendemain de sa venue à Calais <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/2020/09/visite-de-la-defenseure-des-droits-mardi-22-et-mercredi-23-septembre-a>

GRANDE- SYNTHÉ : info Salam

Evacuation près du verger (près du lieu actuel de distribution) :

Evacuation avec bus et 11 fourgons de CRS. Les gens sont obligés de quitter leurs tentes mais pas obligés de partir avec les bus.

Info ADRA :

Petit-déjeuner pour une bonne centaine d'exilés, dont certains étaient mouillés et avaient très faim.

Présence de 2 femmes et deux enfants.

Distribution de divers vêtements, chaussettes , petites couvertures...

Quelques gars étaient mouillés et avaient froid.

Nous n'avons pu contenter tout le monde.

A cause du démantèlement, nous avons dû attendre une demie-heure avant de pouvoir nous installer.

Trois bus sont partis, majoritairement des familles et quelques isolés.

Une petite dizaine de gars entourée par des forces de l'ordre a été relâchée, apparemment par manque de place en CAO.

Une fois tout le dispositif parti, les exilés présents étaient un peu "excités"

25 septembre :

- info Salam :

Démantèlement ce matin au BMX.

- info Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat confirme la décision du juge des référés du Tribunal Administratif de Lille.

Il n'y aura pas de jugement en appel.

L'arrêté préfectoral ne sera pas suspendu...

Ci joint le Communiqué de Presse émis par le Conseil d'Etat.

Paris, le 25 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le juge des référés refuse de suspendre, en urgence, l'interdiction de la distribution de repas aux migrants dans le centre-ville de Calais

Le juge des référés du Conseil d'État confirme la décision du juge des référés du tribunal administratif de Lille de ne pas suspendre, en urgence, l'arrêté préfectoral interdisant aux associations de distribuer de la nourriture aux migrants dans certaines zones du centre-ville de Calais. Le juge note que cette interdiction n'empêche pas les associations de réaliser leurs missions à proximité immédiate du centre-ville. Il précise, à cet égard, que l'interdiction de distribution est strictement limitée aux zones définies par le préfet.

Plusieurs associations ont demandé au juge des référés du tribunal administratif de Lille de suspendre l'arrêté du 10 septembre 2020 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a interdit toute distribution gratuite de boissons et denrées alimentaires dans certains lieux du centre-ville de la commune de Calais en raison de risques sanitaires notamment liés au covid-19 et de troubles à l'ordre public. Après le rejet de cette requête par le tribunal administratif de Lille le 22 septembre dernier, les associations ont fait appel de cette décision en référé devant le Conseil d'État. Le juge des référés du Conseil d'État confirme aujourd'hui la décision du tribunal administratif de Lille.

Il observe tout d'abord que l'État a mis en place, à l'est de l'agglomération, des points d'eau et des toilettes, et procède, par l'intermédiaire de l'association La vie active, à des distributions de boissons et de nourriture.

Il estime ensuite que l'interdiction prononcée par le préfet ne prive pas les associations de la possibilité d'exercer leur mission, en dehors de la zone interdite par l'arrêté, y compris à proximité des lieux de vie des migrants. Le juge des référés du Conseil d'État rappelle fermement, à cet égard, que l'interdiction ne peut en aucun cas être appliquée par les forces de police au-delà du périmètre défini.

Dans ces conditions, le juge des référés du Conseil d'État, qui ne s'est pas prononcé sur le caractère justifié et proportionné de l'interdiction, a estimé qu'il n'y avait pas d'urgence à ordonner, dans le délai de 48 heures prévu en matière de référé-liberté, la suspension de l'arrêté préfectoral.

Contacts presse

Xabi Velazquez – tel. 01 72 60 58 34 – xabi.velazquez@conseil-etat.fr

Paul Parikhah – tel. 01 72 60 58 31 – paul.parikhah@conseil-etat.fr

Suivez l'actualité du Conseil d'État sur Twitter : @Conseil_Etat

26 septembre :

Démantèlement à l'Hôpital ce matin, et à Marck où le nombre d'exilés augmente tous les jours

Aujourd'hui la Vie Active a respecté les horaires officiels indiqués par le préfet et a donc distribué pendant le démantèlement !

27 septembre :

CALAIS : info Salam

Démantèlement au BMX.

Les tentes sont irrécupérables : la police les a fait enlever mais avec le vent et la pluie il est impossible de les remettre en place sans qu'elles se déchirent et/ou que les piquets se cassent.... Les gars sont trempés et supplient pour avoir des couvertures, des chaussures, des chaussettes.

GRANDE-SYNTHE : info ADRA

Au moins une centaine d'exilés au petit-déjeuner, dont une famille avec 3 enfants.

Temps exécrable, cependant, pas de grosses averses, nous avons ouvert notre barnum, ils ont été un peu à l'abri pour se faire servir.

Le lieu de distribution est très bien, une benne était sur place, (très pratique).

Présence de quelques pakistanais.

Vu ce mauvais temps, il y avait beaucoup de besoins :

Nous avons distribué vêtements, couvertures, bâches, sacs de couchages...

Impossible de les contenter tous, mais, ce fut une grande distribution quand-même.

Tout s'est bien passé.

28 septembre :

Démantèlement aujourd'hui à l'Hôpital et à Marck.

A Marck (notre photo) : 4 fourgons de gendarmerie, avec 8 hommes par fourgon, pour une poignée de gamins.

La vie Active n'a pas donné à manger à l'horaire officiel aujourd'hui à cause du démantèlement.

Très forte rumeur d'évacuation pour demain, sans doute à l'Hôpital. Il n'y a pourtant eu aucun avis d'expulsion affiché.



29 septembre :

Grosse évacuation à l'Hôpital très tôt le matin, 44 bus

Ensuite évacuation au BMX avec 6 bus.

150 envoyés dans le Pas-de-Calais, 150 dans le Nord, le reste dans la France entière.

La Vie Active, mandatée par l'Etat, a distribué au BMX entre 11 h et 11 h 30 puis a arrêté sur ordre du préfet.

L'eau et la nourriture ont manqué partout.

Salam a donné l'après-midi des couvertures (il n'y en avait pas assez pour tous) et du pain sec.

30 septembre :

Ce matin démantèlement musclé à Marck.

la police a ramassé toutes les tentes, toutes les couvertures, toute la nourriture donnée la veille, toutes les gamelles... Les occupants sont surtout des mineurs (même un enfant de 11 ans). Notre équipe du vestiaire est venue redonner des couvertures...

Les évacués d'hier commencent à revenir.

Deux Syriens, évacués de Calais, sont à Nice. Ils appellent. Ils sont perdus, ils veulent revenir...

Finalement la Croix Rouge là-bas les a pris en charge, s'occupe d'eux le temps qu'ils se retapent un peu et va les renvoyer à Calais.

D'autres appellent de Nice : « Viens nous chercher ! »

D'autres encore disent qu'ils sont à Brest à l'hôtel, sans nourriture et sans boisson, et qu'on leur a annoncé qu'ils devraient libérer les lieux le lendemain à 14 h...

Ce matin la Vie Active a été interdite de distribution au Virval par le préfet. Ni nourriture, ni eau, ni douches.

Nous avons nourri au total plus de 500 personnes (mais donné bien plus de 500 portions).

Au Virval, la police est passée, a relevé nos noms, nos plaques minéralogiques mais nous a laissés distribuer...

Pour l'association, Claire Millot.